L'essentiel

Mycollege21.Fr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Calendrier en zone A

- **Vacances de la Toussaint :**
  Du 20 octobre au 5 novembre 2018
- **Vacances de Noël :**
  Du 22 décembre au 7 janvier 2019
- **Vacances d'hiver :**
  Du 16 février au 4 mars 2019
- **Vacances de printemps :**
  Du 13 au 29 avril 2019
- **Vacances d'été :**
  Le 6 juillet 2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Dates à retenir

- **Avant le 31 octobre :** envoi du dossier d'aides à la scolarité (bourses)
- **Avant le 30 novembre :** envoi du dossier pour les primes d'apprentissage
- **À compter des vacances de la Toussaint :** inscription à « Un match, un collège » et « Un jour de… »

Infos pratiques

COLLÈGE .....

ADRESSE .....

.....

TÉL. .....

PRINCIPAL .....

CPE .....

VIE SCOLAIRE .....

IDENTIFIANT ENT .....

MOT DE PASSE .....

ÉDITORIAL

Votre enfant rentre en 6e dans un collège de Côte-d'Or. Il va découvrir un nouvel établissement, de nouveaux amis, de nouveaux professeurs, de nouvelles matières, une nouvelle pédagogie… tout un nouvel univers !

Le Département de la Côte-d'Or souhaite la réussite de tous les collégiens du territoire. Pour cela, il agit à plusieurs niveaux. Pour le découvrir et parce que cette réussite se partage en famille, j'ai le plaisir de vous remettre ce guide Mycollege21 L'essentiel.

Il décrit l'essentiel des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental au profit des élèves et de leurs familles : bourses scolaires, restauration, actions culturelles, sportives et écologiques… Nous entretenons et équipons les collèges pour offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Je vous donne rendez-vous sur le site Internet www.mycollege21.fr, portail d'informations et d'échanges des équipes pédagogiques, des collégiens et de leurs parents. Vous y trouverez toutes les infos pratiques, les bons plans, les actus et l'accès à votre Espace Numérique de Travail pour suivre en toute sérénité la scolarité de votre enfant.

Je vous souhaite, à toutes et à tous,
une excellente rentrée scolaire 2018.

François Sauvadet
Ancien ministre
Président du Département de la Côte-d'Or

Le site Internet des élèves, des profs… et des parents !

Pour tout connaître de la vie de votre enfant au collège :

Un carrousel d'actualités *pour partager les actions, sorties… menées dans le cadre des programmes pédagogiques proposés notamment par le Département.*

Les bons plans du Département *à partager en famille : places de match, entrées de musées, jeux concours…*

Un accès aux sites Internet des ***47 collèges publics de Côte-d'Or***

Des onglets thématiques *pour s'informer sur les aides aux familles, la restauration scolaire, le numérique, le sport et la culture…*

*Un accès à l'****Espace Numérique de Travail (ENT)***

L'ENT quèsaco ?

Fourni par le Département, c'est le lien entre l'établissement et la maison, un outil au service des apprentissages. Objectif ? Donner à chacun, administration, enseignants, élèves et parents… un point d'accès unique à l'ensemble des informations et services numériques :

- un agenda avec emploi du temps et calendrier partagés
- un accès à la vie scolaire : absences, retards, punitions…
- un cahier de texte avec les devoirs à faire, le relevé de notes, les cours, les actualités et notes d'information…
- des espaces « groupes » pour le travail collaboratif en classe et à la maison
- un accès direct aux ressources numériques éducatives proposées par le collège, le Département ou l'Éducation nationale.

Votre code d'accès personnel vous est délivré par le collège.

Faire sa demande de bourse sur Mycollège21.fr

Le Conseil Départemental verse aux familles éligibles des bourses ou des primes et, aux collèges, des dotations destinées à alléger les frais pour les familles lors de voyages ou sorties scolaires.

Bourse départementale (attribuée sous conditions) : de 93 € à 223 €.

Prime départementale : 144 € pour l'achat de tenues professionnelles et les frais de transport liés au stage en entreprise des élèves de 4e ou 3e SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Prime d'apprentissage : 144 € attribués pour la première année de préparation en CFA d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Les bourses départementales et primes en 2017-2018

5 406 bourses, soit 772 573 €

314 primes SEGPA, soit 45 216 €

421 primes aux apprentis de 1re année du second degré, soit 60 624 €

Soit **878 413 € pour le soutien des familles**

Comment en bénéficier ?
Sur **mycollege21.fr,** en remplissant le formulaire en ligne ou en téléchargeant le dossier également disponible au **collège** ou à l'**accueil du Département,** 1 rue Joseph Tissot, à Dijon.

Quand ?
Le dossier dûment complété est à retourner :

Avant le 31 octobre 2018, pour les bourses départementales

Avant le 30 novembre 2018, pour les primes d'apprentissage

Avant le 31 octobre 2018, pour les primes SEGPA

Où ?
Conseil Départemental
de la Côte-d'Or
Hôtel du Département
Mission Aide au Pilotage
Cellule comptabilité
BP 1601
21035 Dijon Cedex

Un cadre de vie propice aux apprentissages

Le Département s'occupe des 47 collèges publics de la Côte-d'Or. Il les accompagne aussi dans leurs projets d'activités pédagogiques et culturelles. Ses actions permettent notamment aux élèves d'étudier, de faire du sport ou de pratiquer des activités culturelles.

Dans le cadre de ses compétences, le Département :

- entretient, rénove, voire reconstruit de nouveaux établissements
- dote et/ou renouvelle leurs équipements (mobilier, informatique, cuisine…)
- recrute et gère le personnel technique (accueil, entretien, cuisine)
- participe au financement des actions éducatives (projets, sorties, voyages pédagogiques et culturels)
- assure la charge de leur fonctionnement

Des collèges autonomes, un partenariat renforcé

Chaque année, le Département consacre plus de 20 M€ aux collèges de Côte-d'Or avec lesquels il signe une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans qui précise les modalités d'exercice des compétences respectives du Département et de chaque collège.

Le Département poursuit ainsi ses objectifs :

- assurer la qualité et la continuité du service public sur l'ensemble du territoire
- renforcer le partenariat de travail avec les principaux et les gestionnaires des collèges
- donner aux chefs d'établissements les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) à l'accomplissement de leurs missions
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des élèves et de la communauté éducative.

Des locaux

En consacrant cette année encore 10 M€ à l'entretien et à la rénovation des collèges, le Département offre aux collégiens plus qu'un simple lieu d'étude : un véritable espace de vie.

- **Modernisation,** en adaptant les locaux et les équipements aux évolutions réglementaires, fonctionnelles, pédagogiques et démographiques et aux préoccupations d'économie et de développement durable.
- **Sécurisation** des biens et des personnes par la mise en conformité et en sécurité des installations et des équipements techniques.
- **Construction,** en privilégiant des matériaux et des procédés éco-responsables.
- **Accessibilité** des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Ces dernières années, le Département a massivement investi pour la reconstruction et la restructuration de collèges publics :

12 M€
pour le collège Édouard-Herriot à Chenôve

14,5 M€
pour le collège La Champagne à Brochon

4,4 M€
pour le collège François-Pompon à Saulieu

Plus de sécurité dans les collèges

Suite aux attentats de 2015, le Département a investi 1,4 M€ entre 2016 et 2017 pour renforcer la sécurité des 54 collèges publics et privés côte-d'oriens. Des travaux de sécurisation indispensables pour garantir aux collégiens une scolarité dans la sérénité.

Collège La Champagne

De l'équipement

Le Département dote les collèges d'équipements informatiques, de mobilier scolaire et administratif, de matériel professionnel pour la restauration et l'hébergement, d'équipements sportifs…

1,9 M€
INVESTI EN 2018

soit plus de
40 000 €
PAR COLLÈGE

Selon les cas, ces dotations en équipements interviennent sous forme de subventions à l'établissement ou d'acquisitions directes par le Département via la passation de marchés publics.

Chaque année, **8 M€** sont consacrés par le Département aux charges de fonctionnement des collèges pour financer des travaux d'entretien, acheter des fournitures, régler leurs dépenses de consommation d'énergie et de fluides…

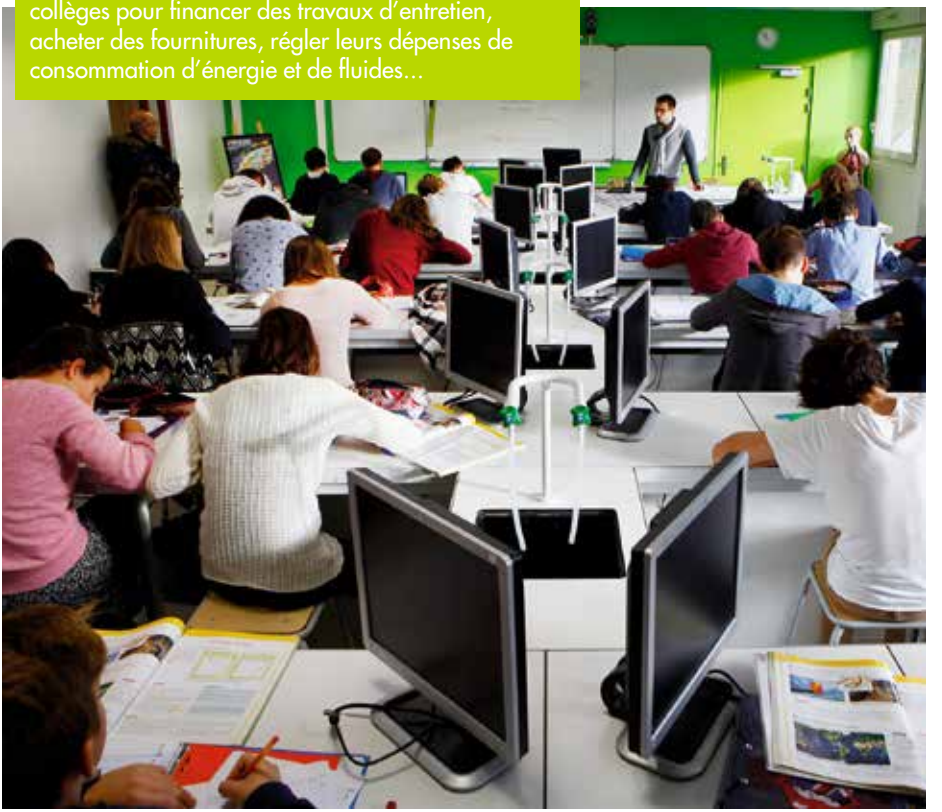

Du personnel*

Le Département assure le recrutement et la gestion des personnels Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) qui travaillent dans les 47 collèges publics de Côte-d'Or et les deux cités scolaires de Châtillon-sur-Seine et Chevigny-Saint-Sauveur.

Partie prenante de l'équipe éducative dans chacun des établissements, c'est **449 agents** du Département qui prennent ainsi en charge quotidiennement l'accueil des collégiens pour :

- l'information et l'orientation des visiteurs, la surveillance de l'accès aux bâtiments et le contrôle de la sécurité de l'établissement
- l'élaboration des menus, la préparation des repas, la gestion des stocks, en veillant à la sécurité et à l'hygiène alimentaire
- l'entretien et la maintenance des locaux, du matériel, des espaces verts et des installations sportives

*Hors personnel de l'Éducation nationale

Des collèges high-tech pour des apprentissages au top

Le Département a investi plus de 3,5 M€ depuis 2014 dans le cadre du Plan collège numérique. En mettant à disposition des élèves et des professeurs des outils donnant accès aux contenus d'Internet, il investit dans la pédagogie et les apprentissages.

Produire, créer

Dans toutes les disciplines, les élèves produisent différents types de documents : textes, graphiques, images, photos, sons, vidéos… que les outils numériques permettent de créer, modifier et utiliser.

Se former, s'émanciper

L'interactivité des outils numériques met les élèves au cœur de leur apprentissage. Ressources numériques et applications favorisent le développement de l'autonomie dans le travail et l'approfondissement des acquis en travail dirigé.

Communiquer, s'informer

L'accès au fonds documentaire du collège et à Internet permet aux élèves de se documenter, de trouver et sélectionner aisément l'information.

Des outils numériques innovants

Le Département, en partenariat avec le réseau CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques), met à disposition des enseignants et des collégiens des outils numériques innovants pour favoriser les apprentissages :

- **Des classes mobiles,** composées d'ordinateurs portables ou de tablettes, se déplacent dans toutes les salles de cours pour être utilisées par les élèves.
- **La visioconférence** sert à transmettre en temps réel et interactivement des images et du son vers un ou plusieurs sites distants.
- **Des tablettes tactiles** sont essentiellement tournées vers l'utilisation d'Internet.
- **Des vidéoprojecteurs** projettent sur écran mural ce qui s'affiche sur l'écran de l'ordinateur auquel il est connecté.
- **Les vidéoprojecteurs** et les **tableaux numériques interactifs (VPI et TNI)** permettent d'animer les cours.

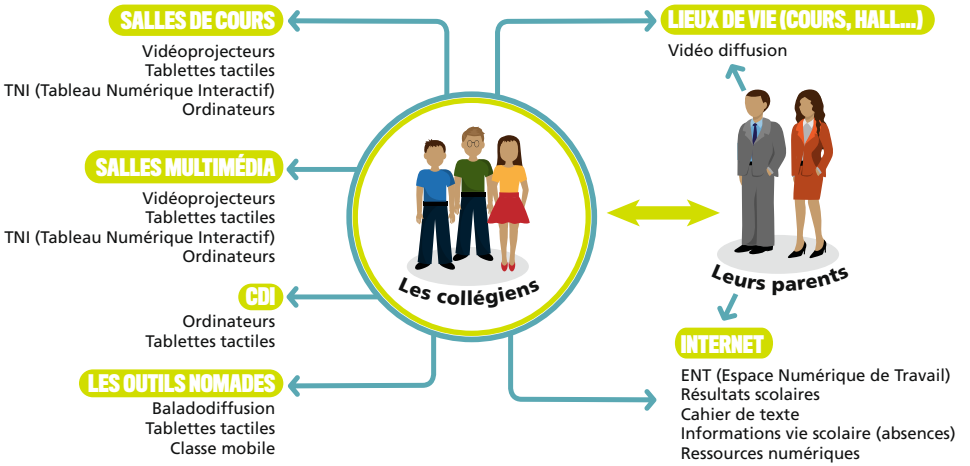

À noter

Le Département abonne tous les collèges à lesite.tv (base de ressources d'outils d'information) et à tvlangues, utilisables avec le tableau numérique interactif.

Manger bon, sain et local

Produits alimentaires de qualité et repas équilibrés à un coût attractif identique pour tous les collégiens ? Le Département favorise depuis 2011 l'intégration de produits issus de filières agricoles locales notamment.

Gages de qualité et économiquement intéressantes, les denrées issues de filières locales sont aussi l'occasion pour certains élèves de goûter des produits frais et sains. Tous les collèges se sont engagés dans la démarche aux côtés du Département avec :

- un approvisionnement régulier en légumes, viandes et produits laitiers locaux
- un accompagnement du personnel de cuisine (formations, cafés-débats, échanges métier, visites d'exploitations agricoles)
- des actions événementielles de promotion des produits locaux de qualité impliquant tous les acteurs des différentes filières

Manger sainement est important surtout pour les collégiens en pleine croissance. Le Département vise à augmenter la quantité de produits bio dans les assiettes des collégiens. D'ici 2020, les restaurants scolaires proposeront 20 % de produits bio ou locaux.

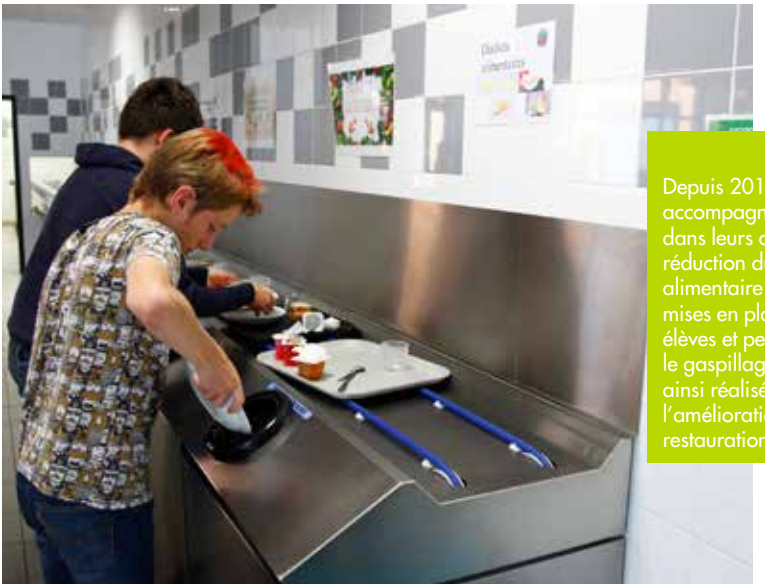

À noter

Depuis 2014, le Département accompagne les collèges dans leurs objectifs de réduction du gaspillage alimentaire. Des actions sont mises en place pour inviter élèves et personnels à limiter le gaspillage. Les économies ainsi réalisées bénéficient à l'amélioration du service de restauration.

Alimentation *c'est du sérieux*

De multiples facteurs sont pris en compte dans l'élaboration des repas : équilibre des menus, achats responsables des produits, coûts maîtrisés… Au-delà de leur qualité, c'est aussi la sécurité alimentaire qui est en jeu.

- **Le laboratoire départemental au service des collèges :** le laboratoire départemental aide les collèges dans la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), obligatoire depuis 2006, préconisant les mesures à prendre en matière de sécurité sanitaire des aliments (traçabilité, procédures d'hygiène).

- **Un Plan Départemental Nutrition Alimentation pour améliorer la qualité des repas.** Objectifs ? Assurer une bonne composition nutritionnelle des repas par l'accompagnement régulier d'une nutritionniste et l'utilisation du logiciel menu'co, augmenter la consommation de fruits et légumes, de calcium, réduire la contribution moyenne des apports lipidiques, des sucres simples et favoriser la consommation des aliments source de sucres complexes et de fibres.

3,66 €
C'est le tarif d'un repas facturé aux familles.
Le Département finance 56 % du coût moyen de ce repas (8,30€).

L'art et la culture, invités de marque dans les collèges

Le Conseil Départemental a choisi de permettre « une culture ouverte à tous, sur tout le territoire, avec une offre de qualité, diversifiée dans les genres et les esthétiques.» Cinéma, théâtre, musique, danse, arts plastiques… Depuis 2010, le Département soutient les collèges dans leur démarche artistique :

- **« Parcours starter »** pour une découverte du travail de création, une rencontre avec des artistes et une expérimentation de leurs pratiques au sein du collège.
- **« École du spectateur »** pour acquérir au théâtre, au cinéma ou à l'opéra, les bases d'une culture artistique grâce à l'accompagnement pédagogique des enseignants et partenaires culturels.
- **« Collèges en chœur »** pour un accompagnement des jeunes dans leur pratique vocale au sein des établissements scolaires.

La Côte-d'Or vue par les collégiens

Guidés par un photographe, des élèves partent à la découverte de leur territoire de vie, son patrimoine, ses habitants et acteurs, ses paysages…
Les territoires des collèges de Pouilly-en-Auxois et de Pontailler-sur-Saône, après la Côte viticole (2011-2013), l'Auxois (2013-2014), le Val de Saône (2014-2015), le Châtillonnais (2015-2016), le Dijonnais (2016-2017), ont posé en 2017-2018 devant les objectifs des collégiens sur le thème de la voie d'eau (canal et rivière) tandis que le Morvan s'apprête à faire de même dès la rentrée prochaine
sur le thème des contes et légendes.

Chaque année, avec le Département…

2 500 collégiens sont confrontés à un processus de création artistique à travers une vingtaine de « parcours starter », sélectionnés par le Département et l'Éducation nationale, touchant les champs de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, de la création radiophonique…

7 000 collégiens découvrent le monde du spectacle, avec l'« École du spectateur » qui leur donne le plaisir d'assister à un spectacle, d'en visiter les coulisses, de rencontrer les artistes et les techniciens… en collaboration avec des partenaires comme l'ABC à Dijon, le Théâtre Gaston Bernard à Châtillon-sur-Seine, la Ligue de l'Enseignement, l'Eldorado à Dijon, le réseau de cinémas associés…

1 000 collégiens d'une trentaine de collèges participent chaque année au festival « Collèges en chœur » associant à chaque concert les chorales de plusieurs établissements autour d'un répertoire thématique.

Le sport, c'est bon pour le corps… et les neurones !

Le Département encourage et développe la pratique sportive en soutenant l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et en proposant des dispositifs pour les jeunes sportifs du département.
Faire du sport développe et entretient le corps, apaise l'esprit, renforce la concentration et la confiance en soi. Si tous les collégiens reçoivent au collège un enseignement obligatoire d'Éducation Physique et Sportive (EPS) hebdomadaire, ceux qui le souhaitent peuvent pratiquer en plus, le mercredi, une activité sportive avec l'association sportive scolaire de leur collège (UNSS).
Le Département soutient le service départemental de l'UNSS qui organise des animations et des compétitions sportives en Côte-d'Or et accompagne les associations sportives des collèges lors de leur participation à des compétitions. L'UNSS s'engage également à développer des complémentarités entre sport scolaire et sport fédéral.

En Côte-d'Or, près de **8 300** élèves des collèges et lycées relèvent du sport scolaire (UNSS) dont environ 5 555 sont licenciés au sein de 53 associations sportives des collèges.

À noter

Le Département finance aussi les 11 collèges côte-d'oriens accueillant les 434 élèves scolarisés en sections sportives, à hauteur de 31,58 € par élève, soit un financement total annuel s'élevant à 13 705 €.

Des rendez-vous exceptionnels

Toute l'année, le Département propose aux collégiens de vivre le sport encore plus intensément.
Le Département est sponsor des clubs professionnels côte-d'oriens : DFCO (football), JDA (basket), DBHB et CDB (handball). Découvrir la pratique sportive de haut niveau et ses valeurs c'est, quand on est collégien en Côte-d'Or, la chance d'en aborder la rigueur, la discipline et le dépassement de soi. Une opportunité de vivre de grands moments.

Un jour de…

Le temps d'une demi-journée, les collégiens licenciés dans un club de handball, football ou basket participent à des mini-stages, avec ateliers techniques encadrés par le staff et rencontres avec les joueurs professionnels.

Rêve de…

Offre à des collégiens l'opportunité de passer une journée VIP en compagnie de leurs champions un soir de match (séances photos et de dédicaces, accès au bord du terrain, visite des vestiaires pendant l'échauffement…)

Un match, un collège :

les collégiens sont invités à assister aux matchs à domicile des équipes côte-d'oriennes de football, basket, handball, rugby ou hockey sur glace. Ambiance assurée !

Retrouvez toutes les infos pratiques (inscriptions, calendriers des matchs…) sur **www.mycollege21.fr**

Le développement durable expliqué aux enfants

Le Département a généralisé l'**Agenda 21 scolaire** aux 47 collèges publics de Côte-d'Or qui mènent ainsi des actions pédagogiques et pratiques de sensibilisation au développement durable.

Organisé en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or et le Rectorat de l'Académie de Dijon, l'**Agenda 21 scolaire** se traduit par des actions réalisées autour de :

- **« L'éco-gestion »,** pour la mise en œuvre d'actions techniques pour améliorer la gestion environnementale.
- **« L'éducation au développement durable » (EDD),** basée sur une démarche volontaire et participative initiée dans le cadre d'appels à projets ouverts aux thématiques de l'eau, l'énergie, les déchets, l'alimentation, les achats, la biodiversité, la solidarité…

Découvrir la nature pour apprendre à la respecter

Depuis 2014, le Département propose aux collèges, dans le cadre de son schéma des Espaces Naturels Sensibles, un catalogue de projets pédagogiques de sensibilisation au patrimoine naturel de Côte-d'Or. Une opportunité pour les enseignants de mener des projets adaptés aux niveaux scolaires et aux programmes, en partenariat avec des structures départementales expérimentées, spécialistes du domaine.

La Côte-d'Or en Or

En 2017, le Département a reçu le Trophée d'Or du cadre de vie décerné par l'organisme FimbACTE qui valorise les actions quotidiennes contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Un deuxième prix après le prix Territoria d'Or reçu en 2015.

CITOYENNETÉ

Conseil Départemental des Jeunes, l'engagement citoyen

Tous les deux ans, les collégiens élisent leurs représentants (un par établissement) au Conseil Départemental des Jeunes, issus des classes de 5e ou 4e.

Devenir Conseiller Départemental Junior, c'est :

- **s'engager** pour un mandat de deux ans
- **saisir** l'opportunité de servir l'intérêt général
- **jouer** pleinement le jeu de la citoyenneté
- **être acteur** de la démocratie locale en participant à des débats qui permettent d'écouter l'autre et d'accepter les décisions prises à la majorité.

Les Conseillers Départementaux Juniors fédérés autour de projets citoyens décidés en ateliers, proposent des actions dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité routière, de l'exclusion… engagent une réflexion, prennent des décisions, collectent des informations, réalisent des investigations, rencontrent des partenaires…

Plus d'informations sur **www.mycollege21.fr** rubrique « jeune et responsable »

L'Adosphère,

la Maison des adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or

Tu as des soucis dont tu ne peux ou veux parler avec tes parents ? La Maison des Adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or prend soin des jeunes de 12 à 25 ans. Elle reçoit aussi les parents préoccupés par le comportement ou la santé de leur adolescent. L'équipe d'accueil évalue la situation en vue d'une orientation « vers le bon professionnel ».

Avec ou sans rendez-vous, en toute confidentialité et gratuitement, l'Adosphère c'est :

- **Une équipe de professionnels** qui accueille, écoute, informe et oriente vers : un médecin coordinateur, un éducateur, un psychologue, un avocat, une conseillère d'orientation psychologue, des spécialistes…
- **Des réponses à vos questions** sur la santé, l'avenir, les relations avec les autres jeunes et avec les parents, le collège, la sexualité, le bien-être…
- **Des espaces spécialisés :** médical, éducatif, culturel, social, juridique

L'Adosphère tient aussi des permanences dans les collèges, lycées, ASF ou centres sociaux à : Châtillon-sur-Seine, Montbard, Sombernon, Beaune, Nuits-Saint-Georges, Seurre, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mirebeau, Fontaine-Française, Brazey-en-Plaine, Echenon, Longchamp, Semur-en-Auxois, Saulieu, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois, Vitteaux, Venarey-Les Laumes.

Bligny-sur-ouche, Nolay, Gevrey-Chambertin, Brochon, Saint-Usage, Saint-Jean-de-losne, Is-sur-Tille, Selongey.

L'Adosphère c'est aussi des « cafés parents », des « cafés ados » mais aussi des « cafés des professionnels ». Venez échanger sur des sujets qui vous concernent.

Infos pratiques

19, rue Bannelier - 21000 Dijon

Accueil téléphonique :
03 80 44 10 10

Lundi et jeudi : 15 h-19 h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 14 h-19 h

adosphere@maisondesadolescents21.fr

www.maisondesadolescents21.fr